

» NOTRE BILAN 2023

Depuis maintenant 8 ans, nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail au quotidien et que tous les travailleurs doivent appliquer sur nos sites, sans exception.

Pour chacune d'entre elles, nous sommes en mesure de démontrer des résultats concrets et de tracer un bilan de nos activités pour l'année 2023, fruit de l'engagement de l'ensemble de nos équipes.



1 Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 Est-ce que le respect **de l'environnement et de la communauté** est assuré?



3 Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

FAITS SAILLANTS

Cela fait maintenant un an que nous sommes membre à part entière de la grande famille Agnico Eagle, unique propriétaire de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey. 2023 a été marquée par des moments importants pour chacun de nos sites.



Mine Canadian Malartic

- **5 mai** : fin de l'exploitation minière dans la fosse Canadian Malartic. Les opérations minières sont depuis concentrées dans la fosse Barnat.
- **Printemps** : début des travaux préparatoires dans la fosse Canadian Malartic pour le dépôt de stériles et résidus
- **28 juin** : coulée de la 7 millionième once d'or



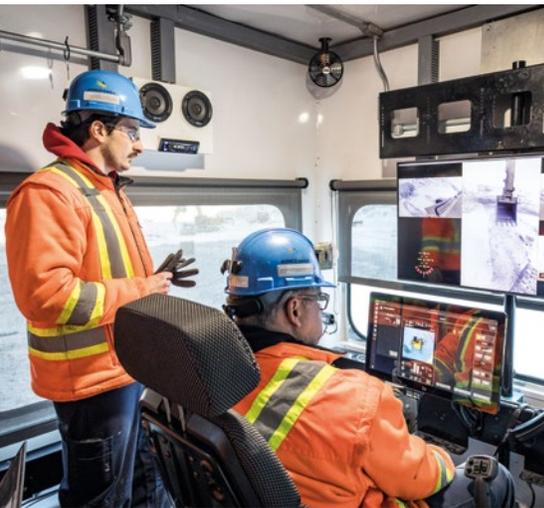
Mine Odyssey

- **20 juin** : annonce du prolongement de la durée de vie de trois ans, jusqu'en 2042
- **Mars** : mise en production par la rampe
- **Mai** : début du fonçage du puits
- **Octobre** : atteinte de la pleine production dans la zone Odyssey Sud

» NOTRE BILAN 2023

RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Une exploitation responsable



100%
CONFORME

Qualité de l'air¹ : 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air depuis mai 2015.

| **3 159 jours consécutifs, plus de 8 ans!**

Bruit² : 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis octobre 2016.

| **2 633 jours consécutifs, plus de 7 ans!**

Eau³ : 100 % conforme aux normes en vigueur depuis février 2013.

| **3 974 jours consécutifs, plus de 10 ans!**



99,5%
CONFORME

Sautage : 99,5 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage :

» Vibration : 100 % » Émissions de NOx : 99,5 % » Suppression : 100 %

En 2023, nous avons reçu deux non-conformités, dont l'une en lien avec nos conditions d'autorisation et l'autre en lien avec les exigences contenues dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ces non-conformités sont survenues à la suite d'un sautage le 5 mars 2023 et de ne pas avoir déclaré un déversement d'huile hydraulique dans les délais prescrits par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faunes et des Parcs¹, le 20 décembre 2023.

L'exploitation responsable de nos mines demeure un engagement quotidien qui nous permet d'atteindre ces résultats. Bien que perfectibles, nos pratiques sont exemplaires et nous continuons à travailler afin de nous améliorer.

¹En application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Du 8 mai 2015 au 31 décembre 2023.

²En application de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement. Du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2023.

³Conformité aux normes en vigueur pour le rejet d'eau à l'effluent final. Du 12 février 2013 au 31 décembre 2023.

» NOTRE BILAN 2023

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de nos travailleurs sont nos priorités. Notre outil de mesure, la **fréquence combinée**, démontre le nombre d'événement avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et employés d'entrepreneurs pour chaque tranche de **200 000 heures travaillées**.



La mine Canadian Malartic a établi un nouveau record avec une fréquence combinée de 0,30, la plus faible fréquence enregistrée depuis que la mine est en opération.

MINE
CANADIAN MALARTIC



MINE
ODYSSEY



GUIDE DE COHABITATION

Programme de compensation



2,7 M\$

Montant total versé aux citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva en compensation couvrant l'année 2022



98%

Taux d'adhésion

À ce jour, plus de **24,1 M\$** ont été versés en compensation aux citoyens de Malartic via le Guide.

Programme de revente : les résultats



Le programme de revente, instauré à la suite de l'acquisition de propriétés dans le quartier sud de Malartic a pris fin au printemps 2023. Des 70 maisons achetées, 68 d'entre elles ont été vendues. Deux maisons ont été démantelées pour des raisons de sécurité.

¹Les données de conformité présentées dans ce document s'appliquent à nos deux sites en opération, soit les mines Canadian Malartic et Odyssey.

» NOTRE BILAN 2023

À VOTRE RENCONTRE



Tout au long de l'année, des membres de notre équipe ont été présents dans la communauté. Que ce soit à Ma fête de l'Artic, au Marché public, au Tour de l'Abitibi, à l'Halloween ou à la Guignolée, c'est avec joie que nous sommes allés à votre rencontre!



600 DONS

d'arbres, d'arbustes et de jardinières lors de
J'adopte un arbre



PRÈS DE

500 PARTICIPANTS

à notre BBQ annuel du Tour de l'Abitibi



PLUS DE

500 VISITEURS

à notre kiosque de bonbons et de photos lors de
l'Halloween

Nous partageons le même enthousiasme lors de nos sorties dans les établissements scolaires et les salons de l'emploi. Il s'agit de belles occasions pour partager l'expertise de nos collègues et rencontrer la relève.



56 SORTIES

dans les établissements scolaires et autres activités,
aussi loin que Chibougamau et Jonquière.

» NOTRE BILAN 2023

IMPACT ÉCONOMIQUE

Nombre d'employés



PRÈS DE

2 400 TRAVAILLEURS

à temps plein sur nos sites

Mine Canadian Malartic : 690 employés et plus de 700 employés d'entrepreneurs

Mine Odyssey : Plus de 360 employés et 345 employés d'entrepreneurs

Départements de services dédiés aux deux sites : 102 employés



PLUS DE **180 M\$**

Masse salariale et avantages sociaux de l'ensemble des employés



PRÈS DE **597 M\$**

Dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue



PLUS DE **112 M\$**

Valeur des contrats octroyés à Malartic